

## CONTRIBUTION DES ETUDIANTS

1 <sup>ère</sup> année de BTS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE	<b>1 620 €</b>
2 <sup>ème</sup> année de BTS INDUSTRIEL (CIRA, ET, MSP, SN)	<b>1 550 €</b>
2 <sup>ème</sup> année de BTS TERTIAIRE (CI, COM, NDRC)	<b>1 630 €</b>
BTS NDRC « Nouveau Départ » EN 1 AN	<b>1 630 €</b>
BACHELOR CEES	<b>3 600 €</b>

Autres frais s'ajoutant aux frais ci-dessus :

- . Cotisation APEL (facultative) : 28 € (tarif 2018-2019)
- . Cotisation obligatoire aux associations étudiantes, uniquement pour les BTS Tertiaire : 30 €
- . Cotisation au Bureau des Etudiants : 5 € (tarif 2018-2019)
- . Pour information pour le BTS Commerce International et le BTS Communication un voyage est organisé dans le cadre de la scolarité.

MODE DE REGLEMENT : 8 prélèvements mensuels d'octobre à mai, par chèque ou en espèces contre reçu.

## HEBERGEMENT

- ◆ Possibilité d'hébergement à l'Internat de l'Ensemble St Félix-La Salle : Coût annuel 2 915 € (incluant les petits déjeuners). Une cuisine collective est mise à la disposition des étudiants.
- ◆ Partenariat avec Nexity : conditions privilégiées pour les étudiants du Campus St Félix-La Salle.

## TARIFS REPAS

- ◆ Les étudiants ont accès à une cafétéria et à un self.
- ◆ Le prix du repas n'excède pas 6,17 €, selon les formules choisies. La carte est rechargeable par Ecole Directe.

## LES REDUCTIONS

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Ensemble St Félix-La Salle bénéficient :

- ◆ d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2<sup>ème</sup> enfant,
- ◆ d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant,
- ◆ d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4<sup>ème</sup> enfant.

Un problème financier ne doit pas être un frein à l'inscription. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.

## LES AIDES

- **LES BOURSES NATIONALES** (sous condition de ressources) :

Les futurs étudiants saisissent leur dossier social étudiant (DSE) sur internet avant le 15 mai 2019 sur <http://www.etudiant.gouv.fr> et avant fin mars pour augmenter les chances d'obtention d'un logement universitaire. L'inscription doit se faire tous les ans.

- **AIDE SPECIFIQUE** pouvant être attribuée à l'étudiant en fonction de son projet de formation et de vie étudiante. Demande à faire auprès du CROUS.